

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 5 mars 2024 à 19 h à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand.

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présente Madame Nadine Lavallée, directrice générale.

Le conseiller Claude Vadnais est absent de la rencontre.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Yves Winter, maire, constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue à tous. Nadine Lavallée, directrice générale, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-03-57

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté avec le retrait des points suivants :

- 4.2 – Remplacement du réservoir à diesel - Caserne

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1 Adoption des comptes payés
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Adoption Règlement numéro 373-24 sur la tarification des services municipaux
- 3.4 Municipalité de Yamaska - Programme RECIM – Demande d'appui
- 3.5 Entériner offre pour banque d'argent – NSLONE
- 3.6 Renouvellement d'adhésion à Espace Muni
- 3.7 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes
- 3.8 Demande au Fonds de développement rural – Jardi-Boire
- 3.9 Demande pour l'entretien de la Croix de chemin
- 3.10 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1 Démission directeur Service incendie et pompier Martin Bougie
- 4.2 Remplacement du réservoir à diesel – Caserne

5. TRANSPORT ROUTIER

- 5.1 Remplacement du réservoir à diesel – Garage municipal
- 5.2 Formation – Employé de voirie

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Demande de paiement frais d'autorisation - Chemin de Fer Saint-Laurent
- 6.2 Achat de sulfate ferrique pour usine des eaux usées
- 6.3 Décomptes progressifs 12 et 13 d'Excavation Mc.B.M. Inc. – Égout et aqueduc des rues Morin et Deslauriers

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Cours d'eau Vandal (MAPAQ 9044) – Demande à la MRC pour des travaux d'entretien sur la branche 1
- 7.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale - PIIA 63 & 65, rue Deslauriers
- 7.3 Demande d'appui – Caroline Martel

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Modification résolution 2024-01-20 – Demande de subvention des Loisirs St-Liboire Inc.
8.2 Demande de cautionnement – Loisirs de Saint-Liboire Inc.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CORRESPONDANCE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024

Résolution 2024-03-58

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024 soit adopté tel que soumis.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement numéro 205-06.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2024-03-59

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de février 2024 totalisant la somme de 484 134,11 \$, en plus des salaires versés au montant de 55 850,53 \$ et d'en ratifier le paiement.

ADMINISTRATION

R	ADMQ	Cotisation 2024	1 054,13 \$
D	Agiska coopérative	Fourniture salle Jean 23	52,38 \$
D	Bachand Martine	Remboursement Fête d'hiver	214,57 \$
D	Bell Mobilité	Cellulaire HVD décembre 2023 et janvier 2024	48,25 \$
D	Brodeur Mélanie	Comité CCR	40,00 \$
R	Buropro Citation	Frais de copie HDV et fournitures de bureau	887,65 \$
D	CAUCA	Frais annuel entretien de logiciel 2024	1 212,66 \$
D	Centre de rénovation A.L. inc.	Ferme de porte HDV	419,66 \$
D	Chabot Denis	Fr. dép. comité politique familiale 8 février 2024	40,00 \$
D	Chevalier de Colomb	Marché de Noël, don	887,50 \$
D	Côté, Chantal	Comité politique familiale 8 février 2024	40,00 \$
I	Desjardins sécurité financière	Assurance collective février 2024	4 854,17 \$
I	Desjardins sécurité financière	Régime retraite simplifié nov. 2023 à janv. 2024 (3)	16 948,34 \$
D	Desjardins Serge	Souper Noël pour comité CCR	102,33 \$
D	Distributions Securi-sport inc (Les)	Équipement de sécurité impression	665,13 \$
D	Duguay Véronique	Comité CCR	40,00 \$
D	École Henri Bachand	Marché de Noël 2023, don	1 138,10 \$
D	FQM assurances	Assurance accident 2024	1 706,12 \$
D	Frappier Josyane	Comité politique famille 8 février 2024	40,00 \$
D	Groupe CCL	Enveloppes à fenêtres	226,50 \$
D	Gauvin-Dietlin Noélie	Subvention couches lavables	99,75 \$
D	Heine Denise	Comité des aînés janvier et février 2024	507,31 \$
I	Hydro-Québec	21 Place Mauriac	2 066,60 \$
I		151 rue Gabriel et éclairage public (2)	3 109,17 \$
D	Lavallée Nadine	Frais de déplacement rencontre MRC	55,84 \$
D	Leblanc Annick	Remboursement café HDV	69,98 \$
D	Lefebvre-Amyot Charles	Annulation droit de mutation	1 744,50 \$
D	Marché Sylvain Martel	Fourniture HDV	2,01 \$
I	Ministre du Revenu du Québec	DAS - Janvier 2024	12 986,50 \$

I	MRC des Maskoutains	Hon. Prof. ingénieur rue St-Patrice/ MÂJ 24 janv.	2 536,59 \$
D	Nslone informatique	Hébergement internet travaux effectués (2)	1 073,70 \$
D	PECEM	Part. à la communauté pratique en patrimoine	287,44 \$
D	Produits sanitaires Lépine (Les)	Fourniture (pap. Mouchoir, main/fondant à glace/Sani-Bol nett.	473,97 \$
I	Receveur Général du Canada	DAS - Janvier 2024 (taux régulier)	686,30 \$
I	Receveur Général du Canada	DAS - Janvier 2024 (taux réduit)	4 011,81 \$
D	Rolec système de sécurité électronique	Changer batterie du système d'alarme	253,98 \$
D	Sercost (imprimerie et lettrage)	Papier à lettres	327,68 \$
D	SOGETEL	Frais tél. et Inter. Déc. 2023 et janv. 2024 (2)	893,70 \$
D	Tremblay Lise	Comité CCR	40,00 \$
D	Ville de Saint-Hyacinthe	Cour régionale 1er oct. au 31 déc. 2023 /ent. inter.	4 083,94 \$

BIBLIOTHÈQUE

D	Girouard Julie	Comité politique de la famille 8 février 2024	40,00 \$
D	SOGETEL	Téléphone	34,49 \$

LOISIRS

D	Centre d'entraînement Fitness inc.	Activité Saint-Liboire en fête (15 juin 2024)	1 567,11 \$
D	Défi-évasion	Fête d'hiver 2024	775,78 \$
D	Desgranges Jean	Fête d'hiver magicien	100,00 \$
D	Duchesneau Simon	Fête d'hiver course à obstacle et pat patrouille	689,86 \$
D	École Henri-Bachand	Fête d'hiver 2024 don	1 100,00 \$
D	Écurie Boulais	Activité Fête d'hiver	2 299,50 \$
D	Entreprises électriques A&R Itée (Les)	Équipement Fête d'hiver 2024	791,34 \$
I	Hydro-Québec	141 rue Rodier	143,71 \$
D	La Ballounerie	Fête d'hiver 2023	983,03 \$
D	La Rabouillère	Activité mini-ferme Fête d'hiver (paiement final)	287,43 \$
R	Loisirs Saint-Liboire	Subv. de fonct. 2e et 3e vers/1er vers. Terr de balle	41 904,00 \$
D	Marché Sylvain Martel	Achats Fête d'hiver 2024	653,96 \$
D	Perspective Microbrasserie inc.	Fête d'hiver 2024	279,07 \$
D	Productions Mathieu Pinard (Les)	Fête d'hiver location équipement audio et éclairage	300,00 \$
D	Productions Pro Star (Les)	Saint-Liboire en fête 2024 (acompte)	2 759,40 \$
D	Tétreault Virginie	Fête d'hiver maquillage	425,00 \$

SERVICE INCENDIE

R	AGSICQ	Cotisation membre 2024	356,42 \$
R	APAM	Intervention du 2 janvier 2024	550,00 \$
D	Arsenal (L')	Fournitures pour caserne	134,81 \$
D	Avard Jonathan	Lunette de sécurité	179,00 \$
d	Batterie Expert St-Hyacinthe (Maska enr.)	Batterie de lampe incendie	93,09 \$
D	CDTEC Calibration	Réparation équipement caserne	2 299,50 \$
D	Demers Jean-François	Fourniture intervention d'entraide incendie (3)	93,91 \$
D	Extincteurs Milton senc	Entretien extincteurs recharge (2)	1 299,06 \$
D	Garage Luc Meunier	Batterie unité 825	755,39 \$
I	Hydro-Québec	162 rue Gabriel	2 015,08 \$
D	Laganière mini-moteur	Vérification équipements de caserne	104,06 \$
D	Marché Sylvain Martel inc.	Fourniture incendie	40,33 \$
I	Municipalité d'Upton	Entraide 4 et 28 déc. 2023 et 2 janv. 2024 (2)	6 291,76 \$
I	Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton	Rép. Équip. camion entraide 24 janv. 2024 (2)	1 521,32 \$
D	Relais routier Petit inc.	Réparation unité 825	1 264,57 \$
	SOGETEL	Tél. et Internet déc. 2023 et janv. 2024	96,50 \$
D	TNT PRO CUSTOM	Réparation camion 626	34,78 \$

URBANISME

R	APUR	Inspection du 30 décembre 2023 au 2 février 2024	14 821,43 \$
D	Azimut (Groupe de géomatique)	Abonnement GoNet année 2024 (2)	2 073,20 \$

D	Baillargeon Kevin	Comité CCU	40,00 \$
D	Benoit Sébastien	Comité CCU	40,00 \$
D	Laflamme Patrice	Comité CCU	40,00 \$
R	Métivier urbanistes conseils	Hon. professionnels règlement d'urbanisme	2 242,01 \$

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

D	A. Fontaine '80 enr.	Vérification réfrigérateur garage municipal	126,47 \$
D	Agiska Coopérative	Réparation et ent. aqueduc / garage à sel (3)	660,76 \$
D	Bell Gaz Ltée	Propane	952,13 \$
D	Bell mobilité	Cellulaire voirie janvier 2024	199,10 \$
D	B.L. électrique inc.	Réparation Sterling	206,96 \$
D	Chemin de fer St-Laurent	Entretien juil.août-sept. 2023/ janv.-fév.-mars 2024/ rue St-Patrice (3)	7 278,53 \$
R	Construction Clément Robert	4 e décompte garage à sel	52 318,22 \$
D	Dion Gérard et fils inc.	Ent. lampadaires et rép. chauffage HDV/ rép. Salle Jean 23	4 270,44 \$
I	Eurofins Environex	Analyse eau potable janvier 2024	1 252,66 \$
R	Excavation McBM	Païement retenue au contrat	178 862,71 \$
R	Groupe ADE inc.	Nettoyage d'égoût Salle Jean 23	1 736,13 \$
D	Groupe Maska inc.	Équipement Sterling et matériel pour véhicules de voirie	351,57 \$
D	HARJO inc. (Les équipements)	Équipement usine d'eaux usées	77,89 \$
I	Hydro-Québec	11 rue Lemonde	758,73 \$
I		150 rue Morin	603,74 \$
I		214 route Quintal	269,83 \$
I		48 rue Parent	2 310,81 \$
I		58 rue des Saules	9,23 \$
I		110 rue des Érables	107,19 \$
I		50 rue Lemonde	468,85 \$
I		110 tsse Bagot	2 298,17 \$
I		105 rue Lacroix	2 007,51 \$
D	JAVEL Bois-Francis inc.	Achat de chlore	2 039,43 \$
D	Laplante Sylvain	Fourniture garage municipal	39,99 \$
D	Marché Sylvain Martel inc.	Fourniture garage à sel	18,37 \$
R	Mission Communications LLC	Renouv. frais annuels surveillance poste Lacroix et Quintal	958,86 \$
D	Péto-Canada	Carburant voirie janvier - février 2024	929,44 \$
D	Produits sanitaires Lépine	Moppe synthétique	8,97 \$
I	Régie Interm.d' Acton et Maskoutains	Transp. mat. rés.,org.s et rec. janv.fév./1er vers. quote-part	57 824,26 \$
D	RONA inc Saint-Hyacinthe	Chauffe-eau et plomberie garage à sel	1 095,31 \$
D	SOGETEL	Téléphone et Internet déc. 2023 et janv. 2024	679,16 \$
D	Signal services inc.	Location feuflex voirie	521,99 \$
D	TENCO inc.	Équipement Sterling voirie (2)	1 986,92 \$
D	Transport O-Claire (9293-3540 québec inc.	Eau garage municipal	26,88 \$
D	Ultramar énergie	Carburant voirie janvier 2024	1 676,53 \$
D	Vision Info	Plan de maintenance annuel site Internet	1 149,75 \$
D	Wurth Canada Limitée	Fourniture garage municipal	602,46 \$

TOTAL DES FACTURES PAYÉES 484 134,11 \$

I	Salaires versés	Février 2024	55 850,53 \$
---	-----------------	--------------	--------------

D : Délégation I : Incompressible R : Résolution

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2024-03-60

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de

12 593,88 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

ADMINISTRATION

Copie du Centre	Journal municipal de déc. 2023 et fév. 2024	1 396,95 \$
Cain Lamarre	Doss général 18 déc. 2023 au 31 janvier 2024	4 350,07 \$

INCENDIE

Excavation Sylvain Plante & Fils inc.	Chantier incendie 139 rue Morin	1 184,24 \$
Ressorts Maska inc.	Inspection et recheck SAAQ camions incendie	1 389,38 \$
Entretien ARGO	Entretien ARGO untié #1126	2 364,86 \$

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

Ultramar	Carburant	1 140,55 \$
Bell gaz	Propane	767,83 \$

TOTAL DES FACTURES À PAYER 12 593,88 \$

3.3 Adoption du Règlement numéro 373-24 sur la tarification des services municipaux

Résolution 2024-03-61

Attendu que les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités;

Attendu qu'il y a lieu de regrouper toutes les dispositions touchant la tarification de biens, services et activités dans un seul et unique règlement;

Attendu que l'avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 6 février 2024;

Attendu que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 6 février 2024;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 373-24 concernant la tarification des services municipaux et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet d'établir un mode de tarification afin de financer les biens, les services et les activités de la Municipalité de Saint-Liboire.

ARTICLE 3 DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par les mots et expressions suivants :

« **Année** » : L'année de calendrier.

« **Dépôt** » : Somme d'argent remise au greffier-trésorier en garantie du paiement total ou partiel d'un bien, d'un service ou d'une activité organisée par la Municipalité.

« **Résident** » : Toute personne physique ayant une résidence sur le territoire de la Municipalité.

« **Semaine** » : La semaine de calendrier débutant le dimanche et se terminant le samedi.

ARTICLE 4 TARIFICATION

SERVICES ADMINISTRATIFS	
Photocopies	
À partir d'un original fourni par le demandeur	0,50 \$ la feuille
Compte de taxes, rôle d'évaluation, règlement	0,50 \$ la feuille
Copie de la matrice graphique ou d'un plan	2,50 \$ la feuille
Expédition par télécopieur	2,50 \$ la feuille
Copie d'un rapport incendie	
	20 \$
Demande de remboursement pour erreur de paiement	
	25 \$ par demande

Recherches – Archives municipales	Montant établi selon <i>La Gazette Officielle</i> du Québec, article 9 – documents détenus par les organismes municipaux.
Retour de chèque sans provision	20 \$ par chèque retourné sans provision
Épinglette	3 \$ + frais poste si applicable
Location de salle	
Salle Jean XXIII	175 \$ / jour
Annulation de location de salle – frais d'administration	25 \$
Intérêts compte en souffrance	Adopté par résolution
Contrôle animalier	
Licence (médaille)	20 \$
Remplacement d'une médaille	5 \$
Frais de garde (pension)	20 \$ / jour
Cueillette d'un animal errant en semaine (frais pour le propriétaire)	80 \$
Cueillette d'un animal errant – soirs et fins de semaine (frais pour le propriétaire)	120 \$

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS	
Achat de bacs	
Bacs à ordures 360 L	114 \$
Bac organique (brun) remplacement	116 \$
Bac recyclage (vert ou bleu) remplacement	115 \$
Compteurs d'eau	
Coût réel selon le prix en vigueur au moment de l'achat par la municipalité	
*Remplacement de compteur d'eau pour un non-fonctionnement et qu'il ne s'agit pas d'une intervention humaine et/ou un incident *Le compteur devra être remplacé dans un délai de trente (30) jours de la réception d'un avis à cet effet, à défaut de quoi, la municipalité pourra faire remplacer par un professionnel aux entiers frais et dépens du contribuable concerné	Aucun frais (les frais de mise en service du compteur sont à la charge du contribuable)
Retard de lecture de compteur d'eau (dans les 15 jours suivant la demande)	75 \$
Raccordement aux services	
Raccordement aux services (égout – aqueduc) – dépôt 5 000 \$ exigé	Coûts réels
Demande de raccordement au réseau d'aqueduc (règlement 177-02 modifié par résolution 239-05)	2 500 \$

SERVICE INCENDIE	
Feu de véhicule – propriétaire non-résident – service requis ou non	
A) Lorsqu'une autopompe se rend sur les lieux de l'intervention	300 \$ - deux premières heures

	300 \$ chaque heure supplémentaire
B) Lorsqu'une citerne se rend sur les lieux de l'intervention	250 \$ - deux premières heures 250 \$ chaque heure supplémentaire
C) Lorsque l'unité de secours ou tout autre véhicule incendie se rend sur les lieux de l'intervention	150 \$ - deux premières heures 150 \$ chaque heure supplémentaire
D) Extincteurs	50 \$ chacun - poudre 100 \$ chacun - halon
E) Pompe	100 \$ / h – sur camion 50 \$ / h - portative
F) Personnel qui se rend sur place	Coût réel selon la politique salariale en vigueur.
<ul style="list-style-type: none"> • Toute fraction d'heure est comptée pour une heure 	

SERVICE D'URBANISME	
Plaques pour adresses civiques	20 \$
« Food Truck » <i>Causes communautaires</i>	50 \$ / 3 jours Gratuit avec preuve
Demande de modification aux règlements d'urbanisme - Sans approbation référendaire - Avec approbation référendaire <i>*Remboursable à 66 % sous certaines conditions si non acceptées</i>	750 \$ 1 300 \$
Schéma d'aménagement ou document complémentaire	200 \$
Demande de dérogation mineure	350 \$
Demande pour PPCMOI (Phase I – II et III)	500 \$ + 250 \$ + 250 \$
Plan d'aménagement d'ensemble (analyse et approbation) <i>*exigible au moment où le plan est transmis à l'inspecteur et non remboursable</i>	1 300 \$

PERMIS	USAGE ET/OU CONSTRUCTION	TARIF
Abattage d'arbres	Tout type	25 \$
Agrandissement	Pour tout type	50 \$
Construction		
Pour bâtiment principal	Agricole	50 \$
	Commercial, industriel (sauf agricole) institutionnel, public	100 \$ pour une superficie de plancher de 100 m ² et moins; 20 \$ du 50 m ² additionnel sans excéder un maximum de 350 \$.
	Habitation	75 \$ pour un logement; 10 \$ par unité de logement additionnel sans excéder 150 \$.
Pour bâtiment accessoire	Commercial, industriel	35 \$
	Autres	25 \$
Démolition	Pour tout type	25 \$ (partielle ou totale)

Embranchement privé aux réseaux publics d'aqueduc et/ou d'égouts	Pour tout type	35 \$
Installation septique	Construction, réparation, modification	25 \$
Lotissement	Sans objet	25 \$ par lot créé pour les cinq (5) premiers lots; 15 \$ par lot pour les lots additionnels.
Ouvrage de captage des eaux souterraines (Puits)	Pour tout type	25 \$

CERTIFICAT D'AUTORISATION	USAGE ET/OU CONSTRUCTION	TARIF
Cantine mobile	Du 1 ^{er} avril au 1 ^{er} novembre	250 \$
Changement (ou ajout) d'usage	Tout type	25 \$
Déplacement d'un bâtiment	Tout type	25 \$
Enseigne	Tout type (sauf plaque d'identification)	25 \$ Exception, gratuit et aucun certificat exigé pour les plaques d'identification.
Kiosque de vente	Produits de la ferme, fruits, légumes, fleurs	TEMPORAIRE : 7 jours et moins du 1 ^{er} avril au 1 ^{er} novembre = 50 \$ Du 1 ^{er} avril au 1 ^{er} novembre = 250 \$ PERMANENT : Voir tarification pour un permis de construction.
Piscine	Creusée ou hors-sol	25 \$
Rénovation, restauration, réparation,	Tout type	À partir d'une valeur de travaux de 1 000 \$ et plus = 25 \$ sauf exception.
	Toiture dans la zone du noyau villageois du PIIA	Gratuit, peu importe le coût des travaux.

ARTICLE 5 RÈGLEMENTATION

Le fait pour le requérant d'acquitter ou d'offrir d'acquitter le montant prescrit par le présent règlement pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ne le dispense pas de respecter les obligations, conditions, modalités ou procédures qui sont édictés par règlement ou résolution de la Municipalité pour l'utilisation d'un bien ou d'un service.

ARTICLE 6 ABROGATION

Le présent règlement abroge tout autre règlement ainsi que toutes dispositions d'un règlement municipal antérieur incompatibles avec une disposition du présent règlement ainsi que tout règlement municipal antérieur portant sur les tarifs municipaux sont abrogés.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

3.4 Municipalité de Yamaska - Programme RECIM – Demande d’appui

Résolution 2024-03-62

Considérant la demande d’appui de la Municipalité de Yamaska, résolution 2024-02-031;

Considérant que la Municipalité n'a pas atteint le montant maximal admissible de la subvention accordée;

Considérant que les ajustements faites pour les directives de changement relatives aux points 12 et 13 du protocole d'entente et selon le guide du programme au point 5 à 50 % de leur coût, et ce, même si le montant maximal admissible de la subvention n'a pas été atteint;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'appuyer la Municipalité de Yamaska dans sa demande auprès du ministre des Affaires municipales et de revoir les points 12 et 13 relatifs aux modifications aux travaux (directives de changement) prévus à l'annexe A et le point 5 du guide du programme et d'accorder l'aide à 100% comme coûts admissibles si le montant maximal de la subvention n'est pas atteint;
- De transmettre copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la MRC de Pierre De-Saure) ainsi qu'aux 148 municipalités de la région administrative de la Montérégie.

3.5 Entériner offre pour banque d’argent - NSLONE

Résolution 2024-03-63

Considérant que nous avons procédé à l'achat d'une nouvelle banque d'argent pour transiger avec NSLONE notre ressource en technique informatique;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat d'une banque d'argent de 900 \$ plus les taxes applicables selon la facture numéro 48131 de NSLONE.

3.6 Renouvellement d’adhésion à Espace Muni

Résolution 2024-03-64

Considérant la demande de renouvellement d'adhésion à Espace Muni;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion à Espace Muni pour la somme d'environ 42,50 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

3.7 Vente d’immeubles pour défaut de paiement de taxes

Résolution 2024-03-65

Considérant l'état de taxes impayées préparé par la Directrice générale et qu'en vertu des dispositions du Code municipal, cet état de taxes impayées doit être soumis au conseil municipal et approuvé par ce dernier;

Considérant que suite à cette approbation, il y a lieu de transmettre à la MRC des Maskoutains et à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe ledit état de taxes impayées;

Considérant le défaut de paiement des taxes malgré les différents avis et rappels transmis;

Considérant qu'il y a lieu de demander à la MRC des Maskoutains d'inscrire les immeubles indiqués audit état de taxes impayées pour vente pour taxes;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un enchérisseur pour la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer la MRC et à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe que la Municipalité de saint-Liboire n'a aucun dossier de taxes impayées pour l'année 2022.

3.8 Demande au Fonds de développement rural – Jardi-Boire

Résolution 2024-03-66

Considérant que la municipalité de Saint-Liboire veut déposer un projet dans le cadre d'une demande d'aide au fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains pour l'aménagement et l'acquisition d'accessoires pour le Jardi-Boire.

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser le dépôt du projet d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets fait par la MRC des Maskoutains pour le programme du Fonds de développement rural;
- D'autoriser la directrice générale Nadine Lavallée à signer tout document relatif au projet d'aménagement et acquisition d'accessoires pour le Jardi-Boire, et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire.

3.9 Demande pour l'entretien de la Croix de chemin

Résolution 2024-03-67

Considérant la demande reçue pour l'entretien de la Croix de chemin dans le rang Saint-Georges;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre la somme de 100 \$ à Karine Flibotte et Patrick Morin pour l'entretien de la Croix de chemin du rang Saint-Georges, que la municipalité remet avec plaisir, et ce, sans engagement.

3.10 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Résolution 2024-03-68

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Démission directeur Service incendie et pompier Martin Bougie

Résolution 2024-03-69

Considérant la lettre de démission du directeur Service incendie et pompier M. Martin Bougie;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission du directeur Service incendie et pompier Martin Bougie en date du 15 mars 2024 après 14 années de loyaux services au Service de Sécurité Incendie de Saint-Liboire.

Les membres du conseil tiennent à remercier chaleureusement M. Bougie pour les nombreuses années passées au sein du Service de Sécurité Incendie de Saint-Liboire et lui souhaite la meilleure des chances dans ses projets d'avenir.

4.2 Remplacement du réservoir à diesel – Caserne

Ce point a été retiré par la résolution 2024-03-57

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Remplacement du réservoir à diesel – Garage municipal

Résolution 2024-03-70

Considérant que lors du renouvellement de notre assurance de dommages, on nous mentionnait l'obligation de faire remplacer le réservoir à diesel situé au 11, rue Lemonde au courant de l'année;

Considérant que nous avons reçu une soumission d'Ultramar pour un réservoir de 2 275 litres;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission d'Ultramar pour le remplacement du réservoir à diesel au garage municipal, datée du 21 février 2024 au montant d'environ 3 252 \$ plus les taxes applicables et frais de transport et d'en effectuer le paiement au budget 2024.

5.2 Formation - Employé de voirie

Résolution 2024-03-71

Considérant que dans le cadre de son travail, monsieur Mathieu Grégoire doit suivre certaines formations obligatoires;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Mathieu Grégoire à suivre les formations suivantes :

- Signalisation des travaux routiers
- Signaleur routier
- Signaleur de chantier
- Creusement, excavation de tranchées

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1. Demande de paiement frais d'autorisation - Chemin de fer Saint-Laurent

Résolution 2024-03-72

Considérant que pour avoir l'autorisation pour le passage de la conduite sous la voie ferrée, des frais d'étude de la demande sont exigés par Chemin de fer Saint-Laurent;

Considérant que cette autorisation est nécessaire pour l'appel d'offres public et les travaux de forage dirigé ainsi que d'autres travaux qui touchent au Chemin de fer Saint-Laurent;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser les frais de 1 750 \$ pour la demande d'accès à l'emprise ferroviaire (accès pour l'entrepreneur);
- D'autoriser les frais pour la demande d'installation de la conduite souterraine à Chemin de fer Saint-Laurent au montant de 2 750 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer les paiements.

6.2. Achat de sulfate ferrique pour usine des eaux usées

Résolution 2024-03-73

Considérant le besoin d'obtenir environ 11 000 kilogrammes de sulfate ferrique pour l'usine d'eau potable;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de sulfate ferrique au montant d'environ 5 753 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement

Le conseiller Jean-François Chagnon déclare son intérêt dans le prochain dossier et se retire des délibérations.

6.3. Décomptes progressifs 12 et 13 d'Excavation Mc.B.M. Inc. – Égout et aqueduc des rues Morin et Deslauriers

Résolution 2024-03-74

Considérant les décomptes progressifs 12 et 13 d'Excavation Mc.B.M. Inc. dans le dossier d'égout et d'aqueduc des rues Morin et Deslauriers;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation de paiement de notre ingénieur Jean Beauchesne de WSP :

- D'accepter le douzième décompte progressif d'Excavation Mc.B.M. Inc. au montant de 19 058,09 \$ et d'en effectuer le paiement;
- D'accepter le treizième décompte progressif d'Excavation Mc.B.M. Inc. au montant de 179 865,76 \$ et d'en effectuer le paiement lors de la réception de l'original du cautionnement de garantie.

À noter qu'une partie de cette somme sera prise à même le programme FIMEAU.

Le conseiller Jean-François Chagnon reprend son siège à la fin de ce point.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Cours d'eau Vandal (MAPAQ 9044) – Demande à la MRC pour des travaux d'entretien sur la branche 1

Résolution 2024-03-75

Considérant la demande présentée par Michael Brodeur (Ferme Gidan inc) concernant une demande d'intervention pour des travaux d'entretien sur la branche 1 du cours d'eau Vandal (MAPAQ 9044);

Considérant le rapport déposé par l'inspecteur suite à la visite des lieux, effectuée le 12 et le 13 décembre 2023;

Considérant que l'entretien des cours d'eau relève de la MRC des Maskoutains en vertu de la Loi sur les Compétences municipales et de l'entente signée à cet effet;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De transmettre à la MRC des Maskoutains, la requête déposée par Michael Brodeur concernant l'intervention requise sur la branche 1 du cours d'eau Vandal (MAPAQ 9044) qui traverse sa propriété du 1299, rang Saint-Édouard;
- De demander à la MRC des Maskoutains d'entreprendre les démarches nécessaires afin de corriger la situation;
- De répartir les frais encourus par ces travaux entre les propriétaires des lots qui seront identifiés comme faisant partie au bassin versant.

7.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale - PIIA 63 & 65, rue Deslauriers

Résolution 2024-03-76

Considérant que la demande a été déposée le 24 janvier 2024 par les propriétaires du lot 6 583 882;

Considérant que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme;

Considérant que la demande d'un nouveau bâtiment principal dans le périmètre urbain est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que l'implantation du bâtiment principal projeté respecte l'implantation des bâtiments principaux voisins;

Considérant que la volumétrie du bâtiment principal projeté s'harmonise avec la volumétrie des bâtiments principaux voisins;

Considérant que l'apparence visuelle des bâtiments principaux voisins est très variée;

Considérant que les caractéristiques architecturales s'harmonisent avec les bâtiments voisins;

Considérant que le bâtiment projeté comporte un garage attenant et que l'aire de stationnement projeté est localisée en face de ce premier;

Considérant que le choix de couleur est sobre et que ces couleurs s'harmonisent bien avec les bâtiments voisins;

Considérant que l'obtention d'un permis de rénovation ou de modification d'un bâtiment principal existant dans ce secteur n'est pas assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation du CCU :

- D'autoriser la demande de permis de construction pour l'habitation bifamiliale isolée assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel que demandée par les demandeurs et présentée aux membres du comité consultatif en urbanisme.

7.3 Demande d'appui – Caroline Martel

Résolution 2024-03-77

Considérant une demande de lettre d'appui afin d'aider madame Caroline Martel dans son futur projet de construction d'un poulailler;

Considérant que madame Martel désire participer au programme d'aide au démarrage de nouveaux producteurs d'œufs de consommation, offert par la Fédération des Producteurs d'œufs du Québec;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir à madame Caroline Martel une lettre d'appui afin d'obtenir l'aide qu'elle espère pour son futur projet de construction d'un poulailler, et ce, en autant que cette dernière soit conforme à la réglementation municipale en vigueur. Le Conseil municipal lui souhaite la meilleure des chances dans son beau projet.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Modification résolution 2024-01-20 - Demande de subvention des Loisirs St-Liboire Inc.

Résolution 2024-03-78

Considérant qu'une somme additionnelle a été prévue au budget de fonctionnement pour les Loisirs St-Liboire Inc.;

Considérant que les modalités de versement doivent être approuvées au préalable par le Conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser la somme additionnelle de 66 980 \$ au budget de fonctionnement des Loisirs St-Liboire Inc. pour l'année 2024 totalisant la somme de 214 000 \$;
- D'autoriser la modification de la résolution 2024-01-20 concernant le versement de la subvention allouée aux Loisirs Saint-Liboire Inc. pour l'année 2024 en procédant de la façon suivante :
 - 1 versement le 17 janvier de 14 702 \$;
 - 2 versements en février soit le 1^{er} et le 15 février de 14 702 \$ / chacun;
 - 2 versements en mars soit le 4 et le 18 mars de 14 702 \$ / chacun;
 - 1 versement le 15 avril de 20 070 \$;
 - 1 versement le 15 mai de 20 070 \$;
 - 1 versement le 13 juin de 20 070 \$;
 - 2 versements en juillet soit le 8 et le 15 juillet de 20 070 \$ / chacun;
 - 1 versements le 15 août de 20 070 \$;
 - 1 versement le 16 septembre de 20 070 \$.

8.2 Demande de cautionnement – Loisirs de St-Liboire Inc.

Résolution 2024-03-79

Considérant que les Loisirs de Saint-Liboire Inc. désire obtenir une marge de crédit d'une institution financière au montant de 125 000 \$;

Considérant que cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la municipalité de Saint-Liboire se porte caution en faveur de les Loisirs de Saint-Liboire Inc. d'un montant de 125 000 \$ selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe CIBC cautionnement;
- Que la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : CPF

Monsieur Jean-François Chagnon : CPF et RIAM

Monsieur Claude Vadnais : Absent

Monsieur Yves Taillon : Comité des aînés

Monsieur Serge Desjardins : Loisirs St-Liboire et Service incendie

Madame Martine Bachand : Bibliothèque et Fête d'hiver

Monsieur le Maire, Yves Winter : MTMD, Invenergy, St-Liboire en fête, Loisirs St-Liboire et MRC

10. PÉRIODES DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement numéro 205-06.

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 7 février au 5 mars 2024 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2024-03-80

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20 h 01.

Yves Winter,
Maire

Nadine Lavallée,
Directrice générale et greffière-trésorière

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 2 avril 2024.